PLAN D'ÉPARGNE GROUPE SAINT-GOBAIN 2024

BULLETIN INDIVIDUEL D'AFFECTATION

SAINT-GOBAIN

À remettre à votre service Ressources Humaines avant le 25 mars 2024

IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Pays : .....

E-mail : ..... @ .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

(Nous vous recommandons de renseigner votre e-mail et votre n° de téléphone portable. Vous recevrez ainsi un courrier électronique de confirmation avec le récapitulatif de vos choix d'investissement ainsi qu'un SMS pour vous confirmer le traitement de votre bulletin.)

Entreprise ..... SGID ..... N° Sécurité Sociale (INSEE) : .....

☐ **Je déclare affecter, de façon irrévocable, tout ou partie des primes qui m'ont été attribuées au titre de l'année 2023 de la façon suivante :**

AFFECTATION DE L'INTÉRESSEMENT ET/OU DE LA PARTICIPATION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS AYANT QUITTÉ LE GROUPE (POUR MOTIF AUTRE QUE RETRAITE OU PRÉRETRAITE)

Reporter ici (d) le montant net de votre prime →

	AFFECTATION DE L'INTÉRESSEMENT (montant net)	AFFECTATION DE LA PARTICIPATION (montant net)
	€	€

FORMULE DIVERSIFIÉE (SANS ABONDEMENT)

Amundi Label Trésorerie ESR - Part F	€	€
Amundi Label Équilibre Solidaire ESR - Part F	€	€
Multipar Actions Europe Bas Carbone	€	€

SUPPORT DE PLACEMENT SPÉCIFIQUE À VOTRE ENTREPRISE

_____	€	€
_____	€	€
_____	€	€
_____	€	€
_____	€	€

PAIEMENT IMMÉDIAT SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU (*)

Vérifiez le total de votre affectation _____	€	€

(*) **Attention :** *Si vous êtes vous êtes bénéficiaire d'une prime d'Intéressement et/ou de Participation et que souhaitez demander le paiement immédiat de tout ou partie de votre prime (soumis à l'impôt sur le revenu), vous devez impérativement mentionner le montant dans la (les) case(s) précédées d'une (*).*

J'AI BIEN NOTÉ QUE :

mon épargne est bloquée 5 ans, quel que soit le support de placement choisi et je reconnais avoir pris connaissance des Documents d'Information Clé (DIC).
Si je n'ai pas fait connaître mon choix le 25 mars 2024 au plus tard : le choix par défaut, prévu par l'accord d'Intéressement ou de Participation s'appliquera.
Toutefois, conformément au règlement du PEG, les salariés sortis ne peuvent pas participer à l'augmentation de capital. L'Intéressement et/ou la Participation sera (seront) donc affecté(s) au fonds « Amundi Trésorerie ESR ».

Date .....

Veuillez conserver une copie de ce bulletin.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification que vous pouvez exercer en écrivant à AMUNDI ESR – 26956 VALENCE Cedex 9.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».